

| Bloc de compétences 1 : Elaborer un projet audiovisuel responsable | | | |
|---|---|---|---|
| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| A.1.1. Etude d'une demande production et analyse de faisabilité | C1.1.1. Analyser le projet de production audiovisuelle au regard de la stratégie médiatique du client et sur la base d'un scénario, une note d'intention ou un synopsis en prenant en compte l'actualité et les attentes sociétales afin d'identifier une opportunité de réalisation à saisir. | <p>Mise en situation professionnelle :</p> <p><u>ELABORATION D'UN DOSSIER DE PRODUCTION</u></p> <p>Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle, à partir d'une demande client, à visée nationale ou internationale, le candidat répond au brief soumis par un dossier de production.</p> <p>Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un scénario du projet. - Une analyse concurrentielle. - Une note d'opportunité. - Le cahier des charges du projet. <p>Le dossier rédigé fait l'objet d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé d'intervenants et de professionnels du secteur.</p> | <p>Le scénario du projet audiovisuel est cohérent par rapport aux attentes et la stratégie médiatique du client.</p> <p>Le benchmark du secteur et de la concurrence est réalisé au égard du positionnement du client.</p> <p>Le dossier de production comprend un benchmark, un scénario et une note d'opportunité adaptés à la demande et aux réglementations en vigueur.</p> <p>Le projet est traduit en cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes économiques, techniques et humaines du projet sont prises en compte ; - La diffusion est organisée dans le respect de la réglementation (respect du droit de la propriété intellectuelle, spécificités nationales, limites d'âge...); - La logique d'écoproduction est appliquée ; - Les spécificités techniques sont adaptées aux canaux de diffusion sélectionnés ; |
| | C1.1.2. Etudier l'environnement concurrentiel en identifiant les acteurs clés du secteur et en analysant leurs productions cinématographiques, télévisuelles et digitales afin de détecter les tendances et les nouvelles orientations artistiques. | | |
| A1.2. Cadrage du projet audiovisuel responsable | C1.2.1. Déterminer l'identité visuelle et sonore du projet en justifiant de ses partis pris techniques et artistiques en cohérence avec le scénario envisagé et dans le respect du droit audiovisuel et de la propriété intellectuelle pour retranscrire les intentions de réalisation. | | |
| | C1.2.2. Réaliser le dépouillement du projet en recensant les moyens matériels, humains et financiers à mobiliser en tenant compte de l'impact social et environnemental pour | | |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>identifier les contraintes inhérentes au projet et valider sa faisabilité.</p> | | |
| | <p>C1.2.3. Elaborer le cahier des charges du projet dans le respect de l’enveloppe budgétaire allouée, en tenant compte des contraintes identifiées et des règles de conception universelle, pour encadrer et mettre en œuvre la réalisation du projet audiovisuel.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Le respect des règles d’accessibilité et de conception universelle est assuré (sous-titrage systématique, audiodescription...). |
| <p>A1.3. Sélection des canaux de diffusion du projet audiovisuel responsable</p> | <p>C1.3. Organiser la diffusion du projet audiovisuel en respectant le droit de la propriété intellectuelle, en sélectionnant le ou les canaux et plateformes adaptés en tenant compte des règles d’accessibilité et de l’empreinte carbone générée, en veillant au respect de la réglementation de diffusion audiovisuelle pour atteindre la cible visée et maximiser les retombées culturelles et économiques.</p> | | |

Bloc de compétences 2 : Conduire une production audiovisuelle responsable

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|---|--|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| A2.1. Préparation d'une production audiovisuelle responsable | <p>C2.1.1. Identifier les financements adaptés à la production audiovisuelle en consultant et en analysant les conditions d'obtention auprès des différents organismes publics et privés pour augmenter les ressources disponibles et formaliser un plan de financement.</p> | <p><u>Mise en situation professionnelle :</u></p> <p><u>PRODUCTION D'UN CONTENU AUDIOVISUEL ECORESPONSABLE</u></p> <p>Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle, le candidat produit un contenu audiovisuel en réponse à un brief client. Il conduit toutes les étapes de production du projet jusqu'à sa réalisation finale.</p> | <p>Des subventions adaptées au projet sont identifiées (financement CNC, organismes institutionnels publics ou privés, diffuseurs).</p> <p>Le concept du contenu développé et le message diffusé tiennent compte du brief client et des contraintes identifiées.</p> <p>Les autorisations de tournage et d'utilisation de fonds sonores nécessaires ont été obtenues.</p> <p>L'accessibilité des lieux de tournage est assurée.</p> <p>Le plan de travail élaboré tient compte du dépouillement du projet et de la disponibilité des acteurs, des équipes techniques, des lieux de tournage, décors et accessoires.</p> <p>Les équipes techniques et artistiques sont constituées dans le respect des valeurs d'inclusion.</p> |
| | <p>C2.1.2. Organiser le repérage des lieux de tournage accessibles en cohérence avec le cahier des charges du projet, en visant à réduire l'impact carbone des déplacements humains et matériels à prévoir pour initier les démarches de demande d'autorisation de tournage.</p> | | |
| | <p>C2.1.3. Sélectionner les acteurs et les membres de l'équipe technique en concertation avec la direction de production et le réalisateur, dans une démarche inclusive, en tenant compte de leur disponibilité, de la nature et de la durée des phases de travail pour tourner le projet.</p> | | |

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>A2.2. Planification d'une production audiovisuelle responsable</p> | <p>C2.2. Elaborer le plan de travail de tournage en réalisant le découpage technique des séquences et en définissant l'ordre des scènes à tourner, en tenant compte des contraintes humaines et matérielles identifiées pour organiser la réalisation du projet.</p> | | <p>L'impact environnemental est pris en compte dans la logistique de production (lieux de tournage, matériels).</p> <p>La production respecte les délais et le budget alloués au projet.</p> <p>Des tableaux de suivi budgétaire sont élaborés : ils permettent de suivre les dépenses en temps réel.</p> |
| <p>A2.3. Gestion technique, administrative et financière d'une production audiovisuelle responsable</p> | <p>C2.3. Contribuer à réduire l'empreinte environnementale de la production audiovisuelle en nommant un référent éco-production, en limitant la consommation des ressources, en favorisant les achats responsables, la gestion et le tri des déchets et en agissant sur les modes et temps de transport des équipes pour participer à la transition écologique.</p> | | |
| | <p>C2.3.1. Assurer le suivi technique et administratif des éléments de production en identifiant les situations à risque et les incidents potentiels, en tenant compte des contraintes de production pour trouver des solutions alternatives le cas échéant et tourner le projet audiovisuel.</p> | | |
| <p>C2.3.2. Coordonner la gestion comptable et financière de la production audiovisuelle en veillant à la justification et au reporting des dépenses engagées pour suivre le budget alloué et éviter tout dépassement.</p> | | | |

Bloc de compétences 3 : Encadrer les équipes techniques et artistiques du projet audiovisuel responsable

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|---|--|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| A3.1. Contractualisation avec les équipes techniques et artistiques | C3.1. Rédiger les contrats de travail et/ou de prestations des équipes techniques et artistiques dans le respect du droit du travail et des conventions collectives applicables pour formaliser la collaboration envisagée. | <p>Mise en situation professionnelle :</p> <p><u>COORDINATION D'ÉQUIPES TECHNIQUE ET ARTISTIQUE</u></p> <p>Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle reconstituée concernant une production audiovisuelle de type court-métrage, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise une analyse critique des contrats de travail des équipes mobilisées mis à sa disposition ; - Rédige un rapport d'observation visant à prévenir les risques professionnels ; - Elabore le planning de production et de post-production. | <p>Les contrats de travail et de prestations rédigés respectent la législation en vigueur et tiennent compte des spécificités associées à chaque partie prenante.</p> |
| A3.2. Coordination des équipes techniques et artistiques | C3.2.1. Coordonner l'activité de l'équipe de production de manière agile, inclusive et responsable, en tenant compte des compétences et des situations individuelles dans la répartition des tâches attribuées, et notamment des collaborateurs en situation de handicap pour garantir le bon déroulement du tournage. | | <p>Les étapes de production et de post production du projet sont identifiées et intégrées dans le planning dans la bonne chronologie.</p> |
| | C3.2.3. Piloter l'organisation et la préparation du tournage des séquences en veillant à l'aménagement et à l'agencement du plateau et en mobilisant les équipes techniques et artistiques, pour faciliter les prises de vue et garantir du respect des intentions de réalisation. | | <p>La coordination des équipes est responsable et inclusive : les membres des équipes techniques et artistiques à mobiliser à chaque étape du projet sont identifiés en fonction des compétences et des situations individuelles (PSH).</p> |
| | C3.2.3. Superviser l'avancement du projet en assurant un soutien technique et en vérifiant chaque étape de la production pour garantir une livraison du projet dans les délais et le budget impartis. | <p>Le respect des règles en matière de santé et sécurité au travail est assuré.</p> <p>L'avancement du projet est supervisé : des rapports de production sont rédigés.</p> | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| A3.3. Prévention des risques socio-professionnels | C3.3. Veiller au respect des règles en matière d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité des lieux de tournage pour prévenir tout incident en cours de production. | | |
|---|---|--|--|

Bloc de compétences 4 : Réaliser la post-production audiovisuelle responsable

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|--|---|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| A4.1. Traitement et livraison de la production audiovisuelle | C4.1.1. Identifier les séquences à conserver parmi les prises réalisées , en visionnant les rushes, en collaboration avec l'équipe de montage pour respecter les intentions de production. | <p><u>Mise en situation professionnelle :</u></p> <p><u>POST-PRODUCTION D'UN CONTENU AUDIOVISUEL RESPONSABLE</u></p> <p>Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle, le candidat réalise la post-production d'un contenu audiovisuel responsable à partir d'un brief mis à sa disposition. Il remet un PAD (prêt-à-diffuser) accompagné d'un rendu de compte à un jury composé de professionnels et d'intervenants du secteur.</p> <p><i>Le PAD est le support final, réunissant l'image (étalonnée) et le son (mixé) qui sera livré aux diffuseurs.</i></p> | <p>L'étalonnage respecte le format souhaité dans le brief.</p> <p>Le mixage respecte la durée demandée dans le brief.</p> <p>Le montage est effectué dans le respect des règles d'accessibilité (RGAA) et de conception universelle.</p> <p>Les caractéristiques artistiques (étalonnage, mixage) sont correctement utilisées pour la réalisation du PAD.</p> <p>Le PAD est conforme aux normes de diffusion nationales et internationales.</p> <p>La livraison du projet respecte la demande, le temps et le budget impartis.</p> <p>Un bilan du projet est réalisé : il intègre un volet financier, juridique et environnemental.</p> |
| | C4.1.2. Réaliser le traitement audiovisuel et sonore en effectuant l'étalonnage, le mixage et le montage via des logiciels et techniques de son et d'image associés, en tenant compte des règles d'accessibilité et de conception universelle pour respecter les normes de diffusion et atteindre la cible visée. | | |
| | C4.1.3. Contrôler la qualité de la production finale par rapprochement au cahier des charges en veillant à l'enchaînement des séquences et à la cohérence de la réalisation afin de procéder aux ajustements nécessaires et livrer le PAD. | | |
| | C4.1.3. Adapter le format et les éléments de communication au regard du public cible, des | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | annonceurs, diffuseurs, distributeurs visés afin de promouvoir le contenu audiovisuel produit. | | Les autorisations nécessaires à la mise sur le marché, diffusion sont identifiées pour le PAD réalisé. |
| A4.2. Clôture et bilan du projet audiovisuel | C4.2.1. Établir le bilan financier et juridique du projet d'après les rendus de compte et les rendus de contrats afin de clôturer le dossier de production. | | |
| | C4.2.2. Calculer le bilan carbone de la production audiovisuelle en s'appuyant sur les outils de diagnostic disponibles, pour rendre compte de l'efficacité des mesures de réduction d'impact et valoriser la démarche mise en œuvre. | | |
| A4.3. Commercialisation de la production audiovisuelle | C4.3. Effectuer les démarches de mise sur le marché du projet audiovisuel en rédigeant les documents attendus par les différentes instances en fonction de sa visée nationale ou internationale, pour obtenir les autorisations nécessaires à son exploitation et sa diffusion. | | |